

LA BIODIVERSITÉ, ça se cultive aussi !

> Renvoyer cette carte est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne

- J'ai adressé une **carte pétition** au Ministre de l'Agriculture, au président du groupe..... à l'Assemblée nationale ainsi qu'au Président de mon Conseil régional
- Je souhaite être tenu informé sur le colloque « **Une autre agriculture pour la biodiversité** », à l'automne 2010 à l'Assemblée nationale > mon adresse électronique :
- Je commande** exemplaires de la campagne « LA BIODIVERSITÉ, ÇA SE CULTIVE AUSSI »
 - Jusqu'à 50 exemplaires : 0,45 € pièce, port compris, soit €
 - Au-delà de 51 exemplaires : 0,30 € pièce, port compris, soit €
- Je commande** lots de 6 cartes postales illustrées « biodiversité cultivée » à 5 € le lot, port compris, soit €.
- Je commande** lots(s) de 10 autocollants « La biodiversité, ça se cultive aussi » à 5 € pièce, port compris, soit €.
- Je commande** dossiers de campagne à 10 € pièce, port compris, soit €.
- Pour garantir l'indépendance financière d'Agir pour l'environnement, je participe aux frais engagés et **je fais don** de €.
- Au total**, je verse € à l'ordre d'Agir pour l'environnement.
- Merci de libeller vos chèques à l'ordre de « Agir Pour l'Environnement »

En effectuant un don à Agir pour l'environnement, vous pouvez déduire de vos impôts 66% de la somme versée.
L'ensemble du matériel de campagne peut être commandé en ligne sur internet : www.agirpourlenvironnement.org/boutique

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

LA BIODIVERSITÉ, ça se cultive aussi !

Monsieur le Président du Conseil régional,

La diversité des semences et plants agricoles, qui a un impact sur la biodiversité cultivée comme sur la biodiversité sauvage, permet une meilleure adaptation aux changements climatiques. Or, elle se réduit de plus en plus sous l'effet de réglementations inadaptées. Pour éviter cette évolution néfaste, il convient de mettre en œuvre dans le droit français le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Agriculture (TIRPAA), en particulier ses articles 5, 6 et 9.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture biologique peut être bénéfique à l'ensemble de la biodiversité : il importe que les produits bio soit cultivés localement, et non importés de régions éloignées.

- C'est pourquoi, en cette année mondiale de la biodiversité, nous vous demandons :
- d'adapter la délibération proposée par le Réseau Semences Paysannes pour inciter le gouvernement à mettre en œuvre le TIRPAA, et disponible à l'adresse : <http://j.mp/9dMjWF>
 - d'assortir vos programmes d'introduction des produits biologiques dans les cantines, d'un programme parallèle de **développement d'une agriculture biologique locale et de saison** : un euro investi dans l'achat de produits bio doit donner lieu à un euro consacré à l'installation, la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs vers les pratiques bio, adaptées au milieu et destinées d'abord au marché local.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes,

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature



réAGIR



réAGIR

LA BIODIVERSITÉ, ça se cultive aussi !

Monsieur le député,

La diversité des semences et plants agricoles, qui a un impact sur la biodiversité cultivée comme sur la biodiversité sauvage, permet une meilleure adaptation aux changements climatiques. Or, la biodiversité cultivée se réduit de plus en plus sous l'effet de l'uniformisation des pratiques agricoles et des réglementations sur les semences et les produits de traitement. C'est pourquoi, en cette année mondiale de la biodiversité, nous vous demandons de légiférer pour :

- Mettre en œuvre dans le droit français le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA), **en particulier ses articles 5, 6 et 9** concernant le droit de ressemer et d'échanger les semences produites à la ferme, le partage équitable des avantages, la protection des savoirs traditionnels et la participation des paysans aux décisions sur la biodiversité.
- Intégrer dans les textes de loi le principe selon lequel les droits collectifs des agriculteurs d'user de leurs semences doivent primer sur les droits de propriété industrielle des obtenteurs.
- Refuser tout brevet sur les gènes et les organismes vivants.
- Adapter les règles d'évaluation des pesticides de façon à prendre en compte leur toxicité globale (et pas leur seule fréquence d'application) tout en facilitant l'homologation des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP).
- Interdire les pesticides les plus rémanents et les traitements chimiques des semences avec des néonicotinoïdes. Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes et du relai que vous leur ferez auprès des membres de votre groupe,

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

LA BIODIVERSITÉ, ça se cultive aussi !

Monsieur le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

La diversité des semences et plants agricoles, qui a un impact sur la biodiversité cultivée comme sur la biodiversité sauvage, permet une meilleure adaptation aux changements climatiques. Or, la biodiversité cultivée se réduit de plus en plus sous l'effet de l'uniformisation des pratiques agricoles et des réglementations sur les semences et les produits de traitement. C'est pourquoi, en cette année mondiale de la biodiversité, nous vous demandons de :

- Mettre en œuvre dans le droit français le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA), **en particulier ses articles 5, 6 et 9** concernant le droit de ressemer et d'échanger les semences produites à la ferme, le partage équitable des avantages, la protection des savoirs traditionnels et la participation des paysans aux décisions sur la biodiversité.
- Intégrer dans les textes de loi le principe selon lequel les droits collectifs des agriculteurs d'user de leurs semences doivent primer sur les droits de propriété industrielle des obtenteurs.
- Refuser tout brevet sur les gènes et les organismes vivants.
- Adapter les règles d'évaluation des pesticides de façon à prendre en compte leur toxicité globale (et pas leur seule fréquence d'application) tout en facilitant l'homologation des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP).
- Interdire les pesticides les plus rémanents et les traitements chimiques des semences avec des néonicotinoïdes. Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes,

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

Choisissez un destinataire parmi les 4 présidents de groupes à l'Assemblée nationale :

- Union pour un Mouvement Populaire (UMP) : M. Jean-François Copé
- Socialiste, radical, citoyen et divers gauche (SRC) : M. Jean-Marc Ayrault
- Gauche démocrate et républicaine (GDR) : M. Jean-Claude Sandrier
- Nouveau Centre (NC) : M. François Sauvadet

tarif postal
en vigueur

*Coupon-réponse à renvoyer sous enveloppe
avec votre éventuel règlement à :*

M.
PRÉSIDENT DU GROUPE
ASSEMBLÉE NATIONALE
126, RUE DE L'UNIVERSITÉ
75355 PARIS 07 SP

tarif postal
en vigueur

**M. LE MINISTRE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**
78, RUE DE VARENNE
75349 PARIS CEDEX 07 SP

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
2, RUE DU NORD
75018 PARIS

tarif postal
en vigueur

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION

AU CHOIX

ALSACE - 1, Pl. Wacken - 67070 Strasbourg / AQUITAINE - 14, rue de Sourdis - 33000 Bordeaux / AUVERGNE - Pl. Beillevue - 63000 Clermont-Ferrand / BASSE-NORMANDIE - Abbaye-aux-Dames - Pl. de la Reine Mathilde - BP 523 - 14035 Caen Cedex / BOURGOGNE - 11, Bd Trémouille - 21000 Dijon / BRETAGNE - 283, av. Patton - 35700 Rennes / CORSE - 22, cours Grandval - 20187 Ajaccio / CENTRE - 9, rue St Pierre Lanthin - 45000 Orléans / CHAMPAGNE-ARDENNE - 5, rue Jéricho - 51000 Châlons-en-Champagne / FRANCHE-COMTÉ - 4, square Castan - 25031 Besançon / GUADALOUPE - rue Latacave - Petit Paris - 97109 Basse terre / GUYANE - 4179 Rte Montabo - BP 7025 - 97307 Cayenne / HAUTE-NORMANDE - 5, rue Schuman - BP 1129 - 76174 Rouen / ILE-DE-FRANCE - 33, rue Barbet de Jouy - 75007 Paris / LANGUEDOC-ROUSSILLON - 201 av. de la Pompiquane - 34064 Montpellier / LIMOUSIN - 27, Bd Cordeliers - 87000 Limoges / LORRAINE - Pl. Hocquard - BP 81004 - 57036 Metz / MARTINIQUE - rue Defferre - BP 601 - Cluivy - 97200 Fort-de-France / MIDI-PYRÉNÉES - 22, Bd. Jolin - 31405 Toulouse / NORD-PAS-DE-CALAIS - 151, av. Hoover - 59555 Lille / PAYS-DE-LA-LOIRE - 1, rue de la Loire - 44966 Nantes / PICARDIE - 11 mail Albert 1er - 80000 Amiens / POITOU-CHARENTAIS - 15, rue de l'ancienne Comédie - 86000 Poitiers / PACA - 27, Pl. Guastie - 13481 Marseille / RÉUNION - av. Cassin - Moufia - BP 7190 - 97719 Saint Denis / RHONE-ALPES - 78, Rue de Paris - 69260 Charbonnières